



Projet Compte rendu

Réunion Bachelor

Date : 7 mars 2025

Heure et lieu : 14h-15h, via zoom

Présents :

Jean-Paul Deroin, URCA	Président du Consortium USTH
Amine Nait-Ali, UPEC	VP Bachelor du Consortium USTH
Philippe Knauth, AMU	Correspondant Consortium USTH et responsable Académique
Mathieu Nespolous AMU	Responsable L3 chimie
Marielle Eyraud, AMU	Enseignante Licence chimie
Michel Guilmault, CY Cergy U.	Directeur relations internationales, Correspondant Consortium USTH
Thanh-Tuân Bui, CY Cergy U.	Responsable Licence chimie
Laurent Thévenet, UPEC	Vice-Président relations internationales, Correspondant Consortium USTH
Lam Nguyen, UPEC	Responsable Académique
Khadidja Ouadah, UPEC	Responsable des relations internationales
Stéphane Mottet, U. de Poitiers	Vice-Président relations internationales, Correspondant Consortium USTH
Lilian Aveneau, U. de Poitiers	Responsable Master ICT, VP Masters du Consortium USTH
Gilles Lemercier, URCA	Responsable Académique
Philippine Henry, URCA	Directrice Relations Internationales
Narjis Laoufi, URCA	Chargée de coopération internationale
Antoine Doucet, La Rochelle U.	Directeur du département ICT, Correspondant Consortium USTH
Nicolas Sidère, La Rochelle U.	Responsable Académique
Pascale Hellegouarc'H, USPN	Responsable du département informatique
Davide Buscaldi, USPN	Responsable Académique
Éric Assier, USPN	Responsable licences Sciences de la vie
Laura Gardano, USPN	Responsable de la L3 Santé
Richard Guillet, UT	Vice-Président relations internationales, Correspondant
Vincent Boulanger, UT	Chargé de mission relations internationales
Aïda Castellano, Consortium USTH	Chargée de gestion et d'aide au pilotage

Accueil par le Président, Professeur Jean-Paul Deroin

Monsieur Jean-Paul Deroin, Président du Consortium USTH, a accueilli les participants des différents établissements membres du Consortium USTH, lors de cette première rencontre consacrée au double diplôme Bachelor. Parmi les participants, se trouvaient les correspondants du Consortium, des enseignants-chercheurs, ainsi que des responsables académiques des disciplines relatives aux doubles diplômes Bachelor (Biologie, Chimie, ICT), en plus des responsables des relations internationales des établissements membres.

1. Mesures du Consortium USTH pour le soutien aux missions d'enseignement en double diplôme

Soutien du Consortium USTH au DD Bachelor

Dans un premier temps, Monsieur Deroin a rappelé que, depuis sa création, l'activité du Consortium USTH s'est principalement concentrée sur le soutien aux cinq masters co-acrédités. Depuis la signature de l'accord intergouvernemental (AIG) en 2020, actuellement en cours d'exécution, une action commune avec l'USTH a également été mise en place pour soutenir les Licences/Bachelors. Cet engagement, a indiqué Monsieur Deroin, est essentiel pour le respect de l'AIG, évalué chaque année par les tutelles du Consortium, notamment le MESR et le MAE.

Concernant les Bachelors, plusieurs conventions ont été signées entre l'USTH et les établissements français. En conséquence, des établissements ont sollicité une prise en charge financière des missions d'enseignement au sein des Bachelors.

Cette question a été abordée à plusieurs reprises par le bureau du Consortium ainsi que par le Conseil d'Administration, réuni il y a un an, en avril 2024.

Monsieur Deroin a précisé que ces discussions ont abouti au vote en Assemblée générale annuelle de mai 2024, définissant les modalités de prise en charge de ces missions.

Mesures votées pour le soutien des missions DD Bachelor

Ainsi, Monsieur Deroin a rappelé les mesures adoptées lors de l'Assemblée générale concernant le soutien financier aux missions d'enseignement dans le cadre du double diplôme Bachelor :

- Toute convention de double diplôme Bachelor doit **être portée à la connaissance préalable du Consortium USTH**.
- Chaque année universitaire, le Consortium **prend en charge les *per diem*** d'une mission d'enseignement dans le cadre d'une convention de double diplôme Bachelor/Licence, à hauteur de cinq jours maximum (soit neuf jours indemnisés au total).
- Comme pour les missions « Masters », le Consortium **ne prend pas en charge les titres de transport ni le paiement des heures d'enseignement**.
- Chaque mission doit **être soumise à l'autorisation préalable du Consortium**. Les informations doivent être communiquées dès le début du semestre et au plus tard un mois avant la réalisation de la mission.
- Au cas où plusieurs missions d'enseignement seraient prévues par l'établissement français dans le cadre d'une convention de double diplôme, **il appartient à**

L'établissement français d'indiquer au Consortium la mission que ce dernier doit prendre en charge. A défaut, seule la première mission soumise au Consortium sera indemnisée.

Monsieur Amine Nait-Ali a rappelé qu'un vadémécum relatif à la prise en charge des missions avait été envoyé il y a quelques mois. Il a proposé que ce document soit mis à jour dès que nécessaire et davantage mis en avant sur le site internet afin d'être accessible aux enseignantes et enseignants souhaitant partir en mission à l'USTH.

De plus, il a été indiqué qu'une mise à jour de la section Licence/Bachelor du site internet du Consortium USTH sera effectuée.

Il a également été précisé que, comme pour les missions Master, le per diem pour les missions Bachelor est passé de 80 € à 100 €.

2. Interventions des participants

Bachelor Chimie

Contenu des conventions

Suite à une question soulevée par Madame Lam Nguyen de l'UPEC, Bachelor Chimie, concernant le nombre de missions possibles à effectuer, tel qu'indiqué dans les conventions entre l'USTH et les établissements français, en l'occurrence l'UPEC, Monsieur Nait-Ali a précisé que le contenu de chaque convention relève de la négociation entre l'établissement français et l'USTH. Le Consortium ne joue pas un rôle dans cette procédure, puisqu'il n'est pas signataire des conventions. Ainsi, bien que le Consortium USTH prenne en charge une mission par convention, chaque établissement est libre, dans le cadre de sa propre convention avec l'USTH, d'autoriser la réalisation de plusieurs missions.

Flexibilité programmes de cours

Monsieur Gilles Lemercier, représentant académique de l'URCA pour le bachelor Chimie, a posé une question sur la flexibilité des programmes de cours. Il a suggéré, par exemple, qu'un étudiant en L3 puisse, pour des raisons pédagogiques, suivre un cours de L2. Il a demandé si cela poserait un problème au niveau du Consortium. Monsieur Deroïn a répondu en précisant que le Consortium n'intervient pas dans ces questions pédagogiques. Cela dépend principalement de l'organisation du diplôme en France et de la manière dont chaque établissement gère son programme. Le Consortium, a-t-il ajouté, ne participe pas aux choix spécifiques des cours suivis par les étudiants au sein de chaque établissement. Cela reste une décision prise au cas par cas.

Monsieur Nait-Ali a complété en indiquant qu'il s'agit d'un cas typique rencontré dans d'autres situations de mobilité étudiante, comme dans les programmes Erasmus. Il est souvent difficile d'avoir des équivalences exactes entre les programmes des différents établissements. Les étudiants choisissent souvent des cours correspondant à différentes années, et ce sont les équipes pédagogiques qui doivent valider leurs choix dans le cadre des conventions spécifiques et des équivalences.

Missions effectuées à l'USTH 2024-2025

Par ailleurs, Monsieur Nait-Ali a bien précisé que cette année, il y a eu trois missions en Licence : deux missions de l'UPEC, dont une prise en charge par le Consortium, et une mission de l'AMU, également prise en charge par le Consortium.

Bachelor ICT

Monsieur Nicolas Sidère, de l'Université de La Rochelle, a pris la parole concernant le Bachelor ICT. Il a informé que la convention avec cet établissement vient d'être signée. Celle-ci n'inclut pas de missions d'enseignement, mais uniquement de la mobilité étudiante. Il a indiqué qu'actuellement, trois étudiants sont prévus dans ce cadre.

Monsieur Nait-Ali a souligné l'importance de disposer également des données relatives à la mobilité étudiante sortante et entrante, afin de pouvoir effectuer un suivi précis et analyser la dynamique pour chaque diplôme et pour chaque établissement. La commission Bachelor pourrait justement être celle qui se chargera de ces analyses.

Monsieur Nait-Ali a ajouté qu'en plus de l'Université de La Rochelle, pour le diplôme ICT, l'Université de Lille, l'Université de Limoges et l'USPN sont également impliquées dans ce Bachelor.

Monsieur Lilian Aveneau, de l'Université de Poitiers et responsable du Master ICT, a indiqué qu'il n'existe actuellement pas de convention d'échange entre l'Université de Poitiers et l'USTH pour ICT. Cependant, il a précisé qu'il tente de relancer la procédure pour la mise en place d'une telle convention, notamment pour renforcer le volet international de cette licence à l'Université de Poitiers. Si ce projet aboutit, il concerne uniquement la mobilité en L3, avec l'accueil d'étudiants de l'USTH.

Monsieur Aveneau a expliqué que cette limitation à la mobilité en L3 est due aux contraintes de l'USTH, où les étudiants ne peuvent partir qu'à ce niveau. Cette configuration serait également pertinente pour l'Université de Poitiers dans l'optique d'une double diplomation. Il a ajouté que les étudiants de l'USTH suivent des cours de français renforcé en L1 et L2 afin de se préparer à une mobilité en L3.

Monsieur Davide Buscaldi, responsable académique de la licence ICT à l'USPN, a précisé qu'il s'agit pour eux de la première année de mise en place du double diplôme de Bachelor. Il a indiqué que l'USPN a accueilli trois étudiants de l'USTH et que leur intégration se passe bien. Concernant d'autres mobilités, aucune n'est prévue pour le moment.

Bachelor LS

Monsieur Éric Assier, responsable de la licence Sciences de la Vie à l'USPN, est intervenu pour annoncer que la licence LS a récemment accueilli quatre étudiants en L3 dans le cadre du double diplôme avec l'USTH, et que leur intégration se déroule très bien.

3. Questions diverses des participants

Modèle de Double Diplôme Bachelor

Monsieur Richard Guillet, correspondant de l'Université de Toulouse, a demandé des précisions sur le modèle de double diplomation Bachelor et les différentes approches mises en place par les établissements du Consortium avec l'USTH. Il a suggéré que la future commission recense et partage ces modèles. Il a pris pour exemple un cas classique : un étudiant français en mobilité L3 à l'USTH ou un étudiant de l'USTH dans un établissement français, aboutissant à une double diplomation.

Monsieur Nait-Ali a confirmé que la commission pourra effectuer ce type de recensement afin d'identifier les modèles de double diplomation mis en place par chaque établissement.

Proposition d'un projet ERASMUS+ KA171

Monsieur Davide Buscaldi a mentionné que Monsieur Yann Charles, correspondant de l'USPN, a effectué une demande de financement via le programme ERASMUS pour soutenir la mobilité des étudiants. Monsieur Nait-Ali a insisté également sur l'intérêt d'explorer les possibilités de financement, notamment via ERASMUS, pour faciliter la mobilité sortante des étudiants.

Monsieur Richard Guillet a repris la parole pour évoquer à son tour la possibilité de monter un projet ERASMUS+ de type KA171 entre les établissements membres du Consortium USTH. Monsieur Stéphane Mottet est intervenu dans le même sens, évoquant la possibilité, en tant que Consortium, de déposer ce type de demande (ERASMUS KA171) via une approche globale regroupant plusieurs établissements membres du Consortium.

Monsieur Deroin a précisé que cela n'a jamais été fait au sein du Consortium, mais que cette possibilité a déjà été discutée avec le Recteur de l'USTH. Toutefois, la discussion portait plutôt sur d'autres types de financements européens pouvant soutenir la mobilité. Pour l'instant, aucune concrétisation n'a eu lieu, mais selon Monsieur Deroin, il s'agit d'un projet qui pourrait être construit dans les années à venir.

Niveau de langue des étudiants de l'USTH

Un point de vigilance a été soulevé par Madame Pascale Hellegouarc, responsable du département informatique à l'USPN, concernant une fragilité de certains étudiants en français. Pour l'instant, cela n'a pas posé de problèmes majeurs sur le plan pédagogique, car ces étudiants sont très investis. Néanmoins, il s'agit d'un point de vigilance.

À ce sujet, Monsieur Thévenet, correspondant de l'UPEC, a proposé une idée : pour certaines missions, les enseignants français pourraient privilégier les matières en français, en L1 et L2, de manière ponctuelle, afin d'habituer les étudiants et même d'encourager et rassurer ceux qui souhaitent partir en mobilité en France.

4. Mise en place d'une commission dédiée au Bachelor

Après ces échanges, Monsieur Deroin a indiqué que le Consortium souhaite mettre en place une commission dédiée au Bachelor, en concertation avec l'USTH. Il a précisé que le fonctionnement de cette commission doit être simple, afin d'optimiser son efficacité et la circulation de l'information. Par exemple, un représentant par diplôme et par établissement serait désigné au sein du Consortium, afin de faciliter la communication et la coordination.

De plus, Monsieur Deroin a rappelé qu'au Vietnam, entre 90 et 95 % des étudiants s'arrêtent au niveau Bachelor. Ce niveau est donc stratégique pour le développement de l'USTH, qui vise à atteindre 5000 étudiants d'ici 2030, dont environ 90 % seraient inscrits en Bachelor.

Monsieur Nait-Ali a également souligné l'importance de créer cette commission avec un rôle précis, afin qu'elle devienne un espace d'échange et de coordination des actions. Il a également insisté sur la nécessité d'obtenir des retours concernant les expériences académiques des étudiants en mobilité, qu'ils soient en direction de la France ou de l'USTH, ainsi que des retours de la part des enseignants en mobilité. Cela permettrait de mieux comprendre l'impact des collaborations et d'effectuer une analyse des données collectées. Une

approche possible serait de recueillir ces retours sous forme de questionnaires, en collaboration avec l'USTH.

Dans cette même logique, Monsieur Deroin a suggéré que la commission se réunisse une fois par semestre. Il a proposé que la première réunion ait lieu en juin, avant la période estivale.

Monsieur Deroin a remercié les participantes et participants de la réunion. Celle-ci a permis de faire le point sur les initiatives en cours au sein de chaque convention et de chaque établissement, d'aborder les perspectives pour le développement des programmes de double diplôme Bachelor, et notamment de poser les bases pour la création de la commission Bachelor. Il a souligné l'importance de ces échanges pour renforcer la collaboration et assurer le succès de ces programmes dans les années à venir.

Fin de la réunion.

Le 10/04/2025



Président du Consortium
Jean-Paul Deroin



Vice-président Bachelor
Amine Nait-Ali